

ANNEXE DU RAPPORT N° 2 TARIFS DU SERVICE ENFANCE/AFFAIRES SCOLAIRES**1 – Prestations péri et extrascolaires**du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Tranche tarifaire	QF CNAF *	Restauration scolaire (1)		Accueil de loisirs													
				Accueil		Etude Surveillée (16h30/18h00)	Post-Etude (18h00/19h00)	Mercredi ⁽³⁾ Accueils entre 07h00-19h00 ou 07h00-14h00 ou 11h30-19h00 Cf. Règlement de fonctionnement				Vacances ⁽³⁾ Accueils entre 07h00-19h00 ou 07h00-14h00 ou 11h30-19h00 sauf Vacances d'été (Juillet/Août): Journée obligatoire Cf. Règlement de fonctionnement				Mercredi ⁽³⁾ et Vacances ⁽³⁾	
		Repas	Repas PAI	Accueil Matin	Accueil Soir ⁽²⁾	prix	prix	Mercredi	Mercredi PAI	Mercredi Absence Injustifiée	Mercredi PAI Absence Injustifiée	Vacances	Vacances PAI	Vacances Absence Injustifiée	Vacances PAI Absence Injustifiée	Annulation hors délai Mercredi et vacances	Annulation hors délai PAI Mercredi et vacances
prix unitaire		prix unitaire		Prix Unitaire	Prix Unitaire	coût horaire (repas inclus)	coût horaire (sans repas)	Forfait 8h00		coût horaire (repas inclus)	coût horaire (sans repas)	Forfait 8h00					
NT0	< 400	2,44 €	1,12 €	1,12 €	2,32 €	1,12 €	0,75 €	0,89 €	0,73 €	7,13 €	5,82 €	1,05 €	0,88 €	8,36 €	7,05 €	2,41 €	1,49 €
NT1	400 à 600	4,16 €	1,51 €	1,51 €	3,13 €	1,51 €	1,00 €	1,16 €	0,98 €	9,27 €	7,87 €	1,36 €	1,19 €	10,91 €	9,51 €	4,10 €	2,01 €
NT2	600 à 800	4,71 €	1,90 €	1,90 €	3,94 €	1,90 €	1,26 €	1,42 €	1,24 €	11,40 €	9,92 €	1,69 €	1,50 €	13,53 €	11,97 €	4,64 €	2,53 €
NT3	800 à 1 000	5,15 €	2,29 €	2,29 €	4,75 €	2,29 €	1,53 €	1,70 €	1,50 €	13,61 €	11,97 €	2,02 €	1,80 €	16,15 €	14,43 €	5,07 €	3,04 €
NT4	1 000 à 1 200	5,72 €	2,69 €	2,69 €	5,56 €	2,69 €	1,79 €	1,98 €	1,74 €	15,83 €	13,94 €	2,35 €	2,11 €	18,78 €	16,89 €	5,64 €	3,57 €
NT5	1 200 à 1 400	6,55 €	3,08 €	3,08 €	6,38 €	3,08 €	2,05 €	2,26 €	2,00 €	18,04 €	15,99 €	2,68 €	2,43 €	21,40 €	19,43 €	6,46 €	4,09 €
NT6	1 400 à 1 600	6,66 €	3,46 €	3,46 €	7,19 €	3,46 €	2,31 €	2,52 €	2,26 €	20,17 €	18,04 €	2,99 €	2,74 €	23,94 €	21,89 €	6,66 €	4,61 €
NT7	> 1 600	6,92 €	4,24 €	4,24 €	8,80 €	4,24 €	2,83 €	3,15 €	2,77 €	25,17 €	22,14 €	3,73 €	3,35 €	29,85 €	26,81 €	6,92 €	5,65 €
NE1 ⁽⁴⁾	ext < 1 250	8,55 €	4,63 €	4,63 €	9,61 €	4,63 €	3,09 €	3,85 €	3,02 €	30,83 €	24,19 €	4,50 €	3,66 €	36,00 €	29,27 €	8,55 €	6,17 €
NE2 ⁽⁵⁾	Sans QF et	9,53 €	5,03 €	5,03 €	10,42 €	5,03 €	3,35 €	4,06 €	3,28 €	32,47 €	26,24 €	4,70 €	3,97 €	37,64 €	31,73 €	9,53 €	6,69 €
	ext > 1 250																

*** QF CNAF**

Quotient familial Caisse Nationale des allocations familiales

Si l'administré n'est pas en mesure de fournir un Quotient CNAF la base de calcul de son quotient s'effectuera de la manière suivante :

$$\frac{\text{Ressources nettes imposables annuelles N-2} - \text{abattements sociaux} / 12}{\text{Nombre de parts}}$$

Calcul du Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge :

Le ou les parents : 2 parts

1^{er} enfant à charge : 0,5 part2^{ème} enfant à charge : 0,5 part3^{ème} enfant à charge : 1 part

Par enfant supplémentaire : 0,5 part

⁽¹⁾Restauration scolaire :

"repas exceptionnel" facturé selon tarif NE2

repas "absence injustifiée" facturé au tarif habituel de la tranche de la famille

dégressivité des tarifs (NT0 à NT7) pour les fratries - exemple : 3 enfants en NT4 : enfant 1: NT4, enfant 2: NT3, enfant 3: NT2

Accueil de loisirs matin/soir :

⁽²⁾ Accueil du soir comprenant le goûter

⁽²⁾ Accueil "absence injustifiée" facturée au tarif habituel de la tranche de la famille

⁽³⁾Accueil de loisirs mercredi / vacances :

"absence injustifiée" facturation de 8h

annulation "hors délai" facturation du repas au tarif habituel de la tranche de la famille

Goûter inclus dans l'après-midi

⁽⁴⁾ NE1 : Extérieur 1 (tranche 1 des résidents hors commune)

Extérieur 2 (tranche 2 des résidents hors commune)

⁽⁵⁾ NE2 : Tarif Sans quotient familial

Repas exceptionnel

Facturation des prestations à terme échu

2 - Repas Agent communal/enseignant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Tarif repas
5,40 €

3 - Repas des associations sportives Enfance du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

Tarif repas
7,00 €

4 - Classes de découvertes*du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024*

Tranche tarifaire	Participation familiale ❶	
NT0	20 %	❶ A hauteur de 450 € par enfant
NT1	25 %	
NT2	35 %	
NT3	45 %	
NT4	55 %	
NT5	65 %	
NT6	70 %	
NT7	75 %	
NE1	85 %	Du coût réel
NE2	100 %	

Activité en prépaiement à solder 10 jours maximum avant le départ.

Paiement échelonné possible (maximum 3).

Une seule participation communale durant la scolarité de l'enfant. Si l'enfant participe une 2^{ème} fois facturation NE2

5 - Séjours été*du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024***Réservé aux Adamois**

Tranche tarifaire	Participation familiale ❶	
NT0	20 %	❶ du coût total du séjour
NT1	25 %	
NT2	35 %	
NT3	45 %	
NT4	55 %	
NT5	65 %	
NT6	70 %	
NT7	75 %	
Sans quotient Familial	100 %	

Activité en prépaiement à solder 10 jours maximum avant le départ.

Paiement échelonné possible (maximum 3).

6 - PASS LOISIRS*du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024***Réservé aux Adamois**

Tranche tarifaire	Participation familiale / semaine de 5 jours	Participation familiale / semaine de 4 jours	Participation familiale / semaine de 3 jours
NT0	20,00 €	17,00 €	13,00 €
NT1	35,00 €	28,50 €	22,50 €
NT2	44,50 €	37,00 €	27,50 €
NT3	55,00 €	44,50 €	34,00 €
NT4	59,00 €	49,00 €	36,00 €
NT5	70,50 €	57,00 €	43,50 €
NT6	88,50 €	69,50 €	54,00 €
NT7	93,50 €	76,00 €	57,00 €
Sans calcul de quotient familial	110,50 €	90,00 €	67,50 €

Facturation à terme échu

7 - Activité Jeunesse*du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.***Réservé aux Adamois**

Tranche tarifaire	Participation familiale / semaine
Adamois	2,00 € la journée
	10,00 € la journée « sortie »

Facturation à terme échu

8 – Tarifs Séjours : Extrascolaires – Pass Loisirs – Jeunesse*du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024***Réservé aux Adamois**

Tranche tarifaire	Participation familiale ❶	
NT0 à NT1	30 %	❶ du coût réel du séjour
NT2 à NT3	40 %	
NT4 à NT5	60 %	
NT6 à NT7	80 %	
Sans quotient Familial	100 %	

Activité en prépaiement à solder 10 jours maximum avant le départ.

Paiement échelonné possible (maximum 3).